

Le vélo est aujourd'hui un moyen de transport écologique, mais...

## Equipements obligatoires

- Deux freins
- Un feu blanc ou jaune à l'avant
- Un feu rouge à l'arrière
- Un avertisseur sonore (sonnette ou grelot)
- Des catadioptrés :
  - blanc à l'avant
  - rouge à l'arrière
  - orange sur les côtés et aux pédales
- Un gilet rétro réfléchissant certifié (hors agglomération, la nuit ou si visibilité insuffisante)

## Ce que je dois savoir

A vélo, je suis soumis aux règles du code de la route. En revanche, on ne peut me retirer de points sur mon permis de conduire. Un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route. Le port du casque réduit de 85% le risque de traumatisme crânien.



Ce panneau indique une voie à sens unique sauf pour les cyclistes.

Depuis le 1er juillet 2015, Il est désormais interdit à tous les conducteurs (de voiture, de camion, de moto, de cyclo ou de vélo) de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio) est sanctionnée : **d'une amende forfaitaire de 135 euros**

## Conseils et prévention

Equiper votre vélo d'un écarteur de danger  
Le port du casque aux normes NF est vivement recommandé  
Vérifier régulièrement l'état des pneus et des freins  
Avoir une pompe sur soi  
Porter un dispositif réfléchissant  
Ne passez pas au feu rouge ou orange  
Ne roulez pas sur les trottoirs  
Ne slalomez pas entre les files de circulation  
Ne prenez pas les sens interdits (sauf voies autorisées aux vélos)

## Sanctions

Absence d'un équipement obligatoire : 11 €  
Passez au feu rouge 4<sup>ème</sup> classe : forfait 135 euros  
Roulez avec un taux d'alcoolémie : Si l'infraction est très grave (conduite en état d'ivresse ou mise en danger d'autrui par exemple), elle peut donner lieu à suspension judiciaire du permis de conduire.

Roulez en sens interdit : 135 € 4<sup>ème</sup> classe (R412- 28)  
Circulez hors piste ou bande cyclable : 155 € (si présente) R431-9 c. de la route, contravention de seconde classe amende forfaitaire de 35 euros

**L'écologie c'est bien, mais n'oubliez pas la sécurité !**